

MOUSSEY

PUBLICATION : 26/10/90
APPROBATION : 07/11/91
MODIFICATION 1 : 29/06/00
Mise en Compatibilité:19/11/04
Révision Simplifiée 1: 08/09/05
Mise à Jour : 20/09/05
MODIFICATION 2 : 06/07/06
REVISION 1 : 24/06/13

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

PLAN LOCAL D'URBANISME

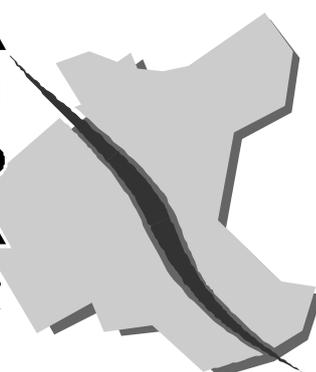
REVISION N°1

DOCUMENT 1

**Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables**

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

**A
U
D
A
R
T**



SOMMAIRE

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	2
1 – Préserver l'identité de Moussey	3
2 – Conforter l'activité économique	5
3 – Protéger les paysages et les espaces naturels	6
Carte de synthèse du P.A.D.D.	7

COMMUNE DE MOUSSEY

ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Moussey est une commune rurale de 725 hectares située à 10 km au sud de Troyes. Le territoire communal s'étend à l'ouest sur un vallonnement crayeux de la plaine de Troyes, et à l'est dans la vallée de l'Hozain. Le finage est encadré au sud-est par les cours d'eau l'Ousse et la Mogne et est traversé à l'Est par l'Hozain.

La commune est composée par le village centre de Moussey, le hameau de Savoie, une partie du hameau de Roche, partagé avec la commune d'Isle-Aumont et le domaine isolé de la Creuse. Le domaine du château de Villebertin occupe la partie nord-est du finage. Il est séparé de la commune par l'autoroute A5 et par la voie d'accès au Parc Logistique de l'Aube, dont une portion s'étend sur le finage de Moussey.

Caractérisée par une identité villageoise forte et un cadre paysager préservé à proximité de l'agglomération troyenne, Moussey a connu une forte augmentation de sa population au cours des dernières années et compte plus de 500 habitants à ce jour. La commune souhaite aujourd'hui maîtriser ce développement afin de pouvoir répondre aux besoins de la population, notamment en termes d'équipements et de services et maintenir son identité.

Disposant d'une zone d'activités économique occupée aujourd'hui en totalité, en complémentarité avec le développement du Parc logistique de l'Aube, l'enjeu pour la commune est de conforter l'activité économique. D'autre part, le nombre d'exploitations agricoles en activité sur la commune témoigne de la dynamique de l'activité et implique une nécessaire prise en compte de l'agriculture dans le projet.

Enfin, par la présence de plusieurs sources, et par un réseau hydrographique diversifié, la protection de l'eau et des milieux naturels qui y sont liés constitue un enjeu fort pour la commune. Les vallées et leurs boisements contribuent à la qualité du cadre de vie communal.

A travers les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la commune expose ses intentions pour les années à venir :

- Veiller au maintien de son identité,
- Conforter l'activité économique,
- Préserver le cadre de vie par la protection des paysages et des espaces naturels.

1 – Maintenir l'identité de MOUSSEY

Gérer le développement de l'urbanisation

Avec l'objectif de poursuivre son développement de façon modérée, la municipalité envisage d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation sur les sites les plus favorables, dans la continuité du tissu existant. Pour ce faire, des principes d'aménagement en termes de maillage des voies, d'espaces verts, de développement des liaisons douces seront édictés en vue d'assurer l'intégration de ces zones et de préserver le caractère rural de la commune.

Il s'agit également de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels sur la commune. Pour ce faire, et en vue d'être en compatibilité avec les orientations du SCOT, la commune entend prévoir un dimensionnement raisonnable pour ces zones d'urbanisation future et de mettre en place une hiérarchisation dans le temps de leurs ouvertures à l'urbanisation.

Marquer la transition entre le village et Savoie

Le développement de l'urbanisation qui s'est opéré principalement à l'ouest du village et au sud du hameau de Savoie a diminué la distance séparant les deux entités bâties. La coupure qui subsiste aujourd'hui est composée par des parcelles cultivées, séparant un tissu d'habitat pavillonnaire, où la trame viaire est peu structurée, induisant un manque de repérage et de lisibilité entre les deux sites. La commune a donc pour objectif de porter une attention particulière à la

transition entre le village et Savoie. Il s'agit de marquer la transition au travers d'un traitement paysager adapté.



Conforter le cœur du village et améliorer les services à la population

L'augmentation de la population induit des besoins en termes d'équipements collectifs et de services. Concernant les équipements publics, les locaux de la mairie vont être aménagés en vue de pouvoir accueillir les usagers dans un espace plus vaste et mieux adapté. De même, afin de répondre aux besoins des associations en termes de locaux, la commune projette d'aménager le presbytère. Outre la mise en valeur du patrimoine communal, ce projet tend à conforter la centralité du village en améliorant sa fonctionnalité.



Préserver le patrimoine bâti traditionnel

La commune se caractérise par la présence d'un bâti ancien traditionnel champenois, situé dans le périmètre de protection de l'église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La municipalité souhaite protéger également le bâti ancien situé à Savoie et à Roche, en dehors du périmètre, par une identification et par la prescription de mesures de protection spécifiques.

La commune comporte un petit patrimoine riche composé de croix et de lavoirs qu'elle entend préserver. La rénovation du lavoir de la Fontaine Saint-Martin en est l'illustration.



Le domaine de la Creuse et le château de Villebertin, qui font partie du patrimoine historique de la commune, feront l'objet d'une protection similaire. Une attention particulière sera portée au cadre paysager en vue de préserver l'environnement et l'identité de ces écarts.

2 – Conforter l'activité économique

Permettre le développement de la zone d'activités

Une zone d'activités économiques est située à l'entrée est du village. Cette zone à vocation artisanale est aujourd'hui occupée en totalité. La municipalité souhaite prévoir un espace en extension pour permettre à l'avenir l'implantation de nouvelles activités sur la commune.

L'objectif de la commune est également de maintenir, dans le cadre de la révision du POS/PLU, une zone d'activités réservée aux commerces et aux services située au lieu-dit Les Bossuats, le long de la RD 444, face au Parc Logistique de l'Aube.

La commune veillera au développement des communications numériques.



Assurer le maintien de l'activité agricole

Moussey compte plusieurs exploitations agricoles localisées dans le village et à Savoie. L'agriculture occupe donc une place importante en termes d'activité économique. Elle contribue à forger l'identité paysagère de la commune. La protection des espaces agricoles, en tant que ressource, sera assurée dans le cadre de la révision du document d'urbanisme. La commune portera une attention particulière à la desserte des exploitations, et au maintien des circulations agricoles en périphérie des sites bâtis.



3 – Protéger les paysages et les espaces naturels

Préserver les entrées de village

Le village de Moussey présente un cadre paysager marqué par la présence de boisements humides. La commune entend poursuivre l'objectif fixé lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols qui consistait à ne pas franchir ces limites naturelles, aux entrées nord et est du village.

L'entrée sud se caractérise par la présence d'une zone de sport et de loisirs, agrémentée par une source et ses boisements liés. Cet espace de transition entre la zone bâtie et la zone agricole est spécifique au village et sera préservé.

Il s'agit également de protéger les spécificités du paysage communal tels que les arbres isolés qui marquent les entrées de village et accompagnent les calvaires.



Protéger les espaces naturels

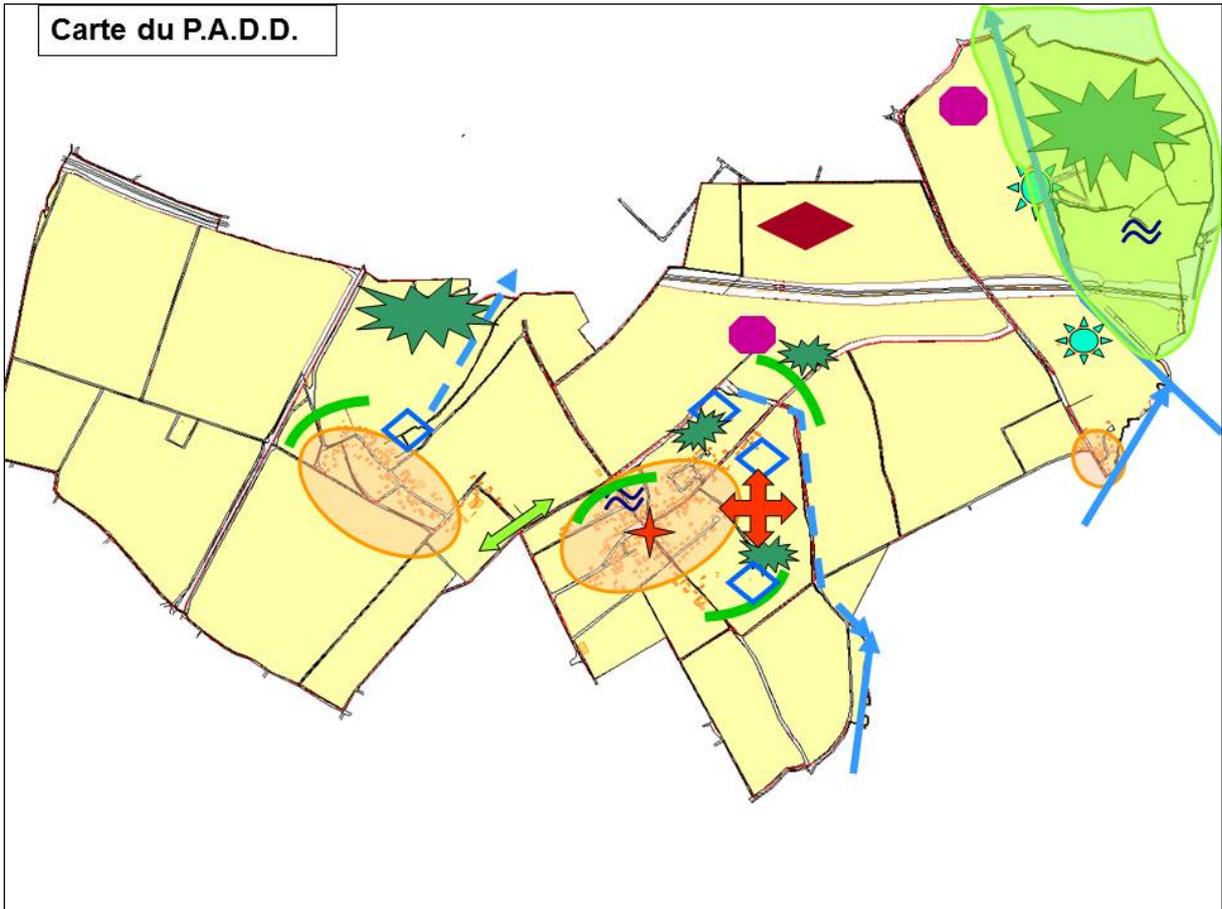
La présence de sources et de plusieurs cours d'eau sur le finage constituent un enjeu élevé en termes de protection de la ressource en eau. Les zones humides boisées localisées dans les fonds de vallons de l'Osière, des Fontaines de Savoie, dans la vallée de l'Hozain, constituent des continuités écologiques qui nécessitent d'être protégées au travers d'un classement en espace boisé classé, en vue de préserver la biodiversité et le cadre paysager de la commune, et de limiter les atteintes à la ressource. Les sources seront identifiées en tant que patrimoine naturel à protéger.



Prendre en compte les risques naturels

Le territoire est affecté par des phénomènes de remontées de nappe. La commune souhaite renforcer la prise en compte de ces risques locaux par la cartographie des zones à risque et au travers des orientations d'urbanisme.

Carte du P.A.D.D.



LÉGENDE

-  Cœur de village à conforter
-  Patrimoine bâti et paysager rural à préserver
-  Secteur de développement à gérer
-  Zone d'activités économiques à développer
-  Transition à organiser
-  Pôle d'activités économiques à prendre en compte
-  Entrées de village à préserver
-  Unité naturelle de la vallée de l'Hozain à protéger
-  Sources et cours d'eau à protéger
-  Identité des écarts à maintenir
-  Boisements à protéger
-  Zone de remontées de nappe
-  Zone agricole à préserver